



Inscription pour la « Hotte des créateurs »

Organisée par Collectif Créateurs

Place Lisieux à Reims

Du samedi 19 novembre au jeudi 29 décembre 2016

A renvoyer par mail ou par courrier au Collectif Créateurs, contact@collectifcreateurs.fr

avant le 25 octobre 2016

Chèque d'inscription de **80€** si votre candidature est retenue à renvoyer à :

Association Collectif Créateurs, 31 boulevard Carteret 51 100 Reims

Nom de créateur :

Nom, prénom :

Téléphone :

Mail :

N° SIRET (obligatoire):

Catégorie principale des créations exposées (bijoux, crochet, graphisme, couture, déco , vêtements, sacs... (Préciser les matériaux ou le type de créations réalisées...*par exemple : bijoux fil d'aluminium*)

Catégorie secondaire des créations exposées (facultatif) :

Liste des créations exposées :(joindre quelques photos)

Date :

Signature :

Règlement de la « Hotte des créateurs »

Place Lisieux à Reims

- **Information sur la boutique**

La boutique se trouve sur la place Lisieux à Reims. Il s'agit d'une place piétonne où se trouve une dizaine de commerces qui favorisent le passage. Le stationnement y est possible tout autour.

Au rez-de-chaussée, la boutique dispose d'un bel espace de vente, lumineux et avec une belle vitrine. Derrière ce premier espace se trouve une arrière-boutique. Un espace « vide atelier » y sera peut-être aménagé.

A l'étage se trouve deux salles permettant l'organisation d'ateliers.

- **La sélection**

La sélection des créateurs sera faite en fonction des critères cités dans le règlement : originales (non copiées), de qualité, actuelles et fabriquées dans des limites géographiques raisonnables. Cette sélection permettra aussi d'éviter les doublons et proposer une variété de créations. Le Collectif se réserve le droit de retirer de la boutique des produits exposés qui n'auraient pas été mentionnés lors de l'inscription.

La sélection sera communiquée le samedi 29 octobre par mail.

- **La préparation :**

Pour préparer cette vente, nous communiquerons essentiellement par mail. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos questions. Si toutefois, il y avait un réel besoin d'information en direct, nous organiserions une réunion.

- **La communication :**

Pour assurer le bon fonctionnement de notre boutique, nous allons faire imprimer des flyers et affiches qui seront distribués sur Reims et alentours. Nous ferons appel à toutes les bonnes volontés dans cette démarche.

Nous communiquerons évidemment aussi via les réseaux sociaux, le site et notre listing clientèle.

- **L'installation :**

Les créateurs pourront venir installer leur matériel et créations le 18 novembre 2016. Nous vous communiquerons les horaires par mail.

- **L'emplacement**

Chaque créateur aura un emplacement d'un mètre linéaire. Il devra l'aménager avec une table ou une étagère pour augmenter sa surface d'exposition.

Les frais d'exposition seront de 80€. Ils serviront à couvrir les frais de location de la boutique et de communication. Le chèque sera encaissé le 2 novembre pour les dossiers retenus. Le chèque ne sera pas remboursé en cas de désistement.

- **Les créations**

Chaque créateur devra fournir lors de son dépôt une liste avec la description des produits exposés accompagnée de leurs prix.

Chaque création devra être étiquetée.

L'association se réserve le droit de retirer de l'exposition une création qui ne rentre pas dans les critères du règlement intérieur de l'association.

Nous espérons ne pas avoir de soucis mais l'association décline toutes responsabilités quant aux pertes ou aux vols.

- **Les permanences**

Chaque créateur devra réaliser une permanence de 5 jours de manière fractionnée.

Un planning doodle sera mis en place pour que les créateurs puissent s'inscrire suivant leurs disponibilités.

Les horaires d'ouverture au public seront les suivantes :

Lundi de 14h à 18h

Mardi au Samedi de 10h à 19h

- **Les ventes**

Le paiement des achats des clients sera centralisé.

Le Collectif Créateurs ne prendra de commission sur les ventes. Par contre, pour les créateurs qui ne pourront être présents pour les permanences, la commission sera de 20%.

La comptabilité sera faite chaque soir et sera communiquée chaque fin de semaine aux créateurs. Le règlement final sera donné aux créateurs après contrôle au plus tard la première semaine de janvier.

Les sacs emballage seront pris en charge par l'association. Cependant chaque créateur peut fournir ces emballages cadeau personnalisés s'il le souhaite.

- **Le rangement**

Le retrait, rangement et ménage de la salle sera fait le vendredi 30 décembre 2016 pour l'ensemble des créateurs.

- **Les ateliers**

Des ateliers pourront être animés par les créateurs pendant les horaires d'ouverture de la boutique. Un planning sera établi. Le créateur proposera son programme et ses conditions. Les réservations pourront être faites en boutique ou bien auprès du créateur.

- **Pour nous joindre**

Par mail : contact@collectifcreateurs.fr

Par téléphone : Astrid 06 15 77 79 63 ou Céline 06 84 01 15 86

- **Boîte à idée**

Vous avez des suggestions ou des idées. N'hésitez pas à nous en faire part....

Le demandeur reconnaît avoir reçu le règlement intérieur de la « Hotte des créateurs » et s'engage à le respecter sans restriction.

Date :

Signature :